

# « LA SCIENCE » SANS DROITS ?

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 27 MARS 2020

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19, le président de la République et le gouvernement appuient les décisions exceptionnelles de restrictions des droits et libertés qui sont prises sur l'avis de deux conseils scientifiques composés de membres qu'ils ont seuls choisis.

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) regrette que ces deux instances importantes installées auprès d'eux ne comprennent aucun représentant de la société civile en charge de la défense des libertés. Alors que les pouvoirs publics ont fait adopter des textes leur conférant des pouvoirs extraordinaires au nom de l'état d'urgence sanitaire, instauré depuis le 23 mars 2020, il n'est ni souhaitable ni acceptable que les délibérations de ces instances, composées de scientifiques spécialisés, ignorent l'impact des mesures qu'elles sont appelées à proposer sur les libertés individuelles et collectives ainsi que sur le respect des droits de chacun, en particulier de celles et ceux qui sont dans des situations de fragilité.

Le choix du gouvernement de ne pas intégrer cette dimension dans les débats de ces comités ne peut que renforcer l'inquiétude que suscitent déjà le recours démesuré à la procédure des ordonnances comme le recours à une surveillance généralisée. Elle traduit, en tout cas, le peu d'intérêt du gouvernement à intégrer cette réflexion dans toutes ses décisions.

Ligue  
des droits de  
l'Homme

FONDÉE EN 1898

